

Le thème de la pédophilie féminine effraie plus encore que celui de la pédophilie masculine. Pour le sens commun, une mère ne peut pas s'en prendre à un enfant. À l'heure où l'on s'évertue à dénoncer les crimes et violences contre les femmes, celles-ci passent insensiblement dans la catégorie des victimes, incapables d'être elles-mêmes des bourreaux. Pourtant, il est nécessaire d'aller plus loin.



Un tabou impensable

D'une manière générale, les femmes auteures de violences sexuelles sont rares¹ mais elles existent. Les statistiques en ce domaine ne sont guère stabilisées², les chiffres variant de 1 à 40% pour la part des violences sexuelles féminines sur l'ensemble des faits. La raison principale est le silence qui entoure ces atteintes sexuelles, les femmes agressant presque exclusivement leur propre enfant, garçon ou fille. L'omerta sociale est effective et renforce l'invisibilité. La raison secondaire est que lorsqu'une mère a un rapport sexuel avec son fils, les faits sont souvent minimisés et l'on parle plus facilement d'initiation que de viol.



Clémentine Trébuchon³, psychologue dans le monde carcéral, affirme : « *Il y a beaucoup de non-déclarations, les stéréotypes socio-culturels sont fortement ancrés : les femmes sont des mères nourricières, douces et gentilles. Reconnaître qu'elles puissent agresser sexuellement, pour beaucoup, c'est impensable.* »

S'ajoute à ces aspects la définition même du viol qui suppose une pénétration. Or, dans le cas de femmes auteures de viol, la personne pénétrée est justement l'auteure... et il est difficile de concevoir qu'un adolescent puisse subir une érection et un rapport sexuel sans l'avoir cherché et sans plaisir. Or c'est bien de cela qu'il s'agit.

La criminologue **Michèle Agrapart-Delmas**⁴ ajoute : « *Dans les fratries, il y a toujours des réticences à porter plainte contre l'agresseur, parce que, pour la victime, c'est une double peine : celle d'avoir été victime et celle de voir ses parents incarcérés.* » Plusieurs catégories ont émergé pour caractériser les actes commis : les mères incestueuses, les complices des hommes agresseurs, les femmes seules, les institutrices qui initient leurs élèves, etc. En revanche, tous les milieux sociaux sont représentés.

Au tribunal, les femmes auteures de crimes sexuels plaident l'emprise qu'avait sur elles le partenaire agresseur et minimisent ainsi leur responsabilité, profitant du conditionnement sociétal qui construit la pédophilie autour de personnages monstrueux et masculins, des loups prêts à dévorer l'enfant protégé par sa mère.



¹ En 2015, sur les condamnations pour viols et agressions sexuelles enregistrées par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, il n'y avait que **70 femmes pour 5 656 hommes**.

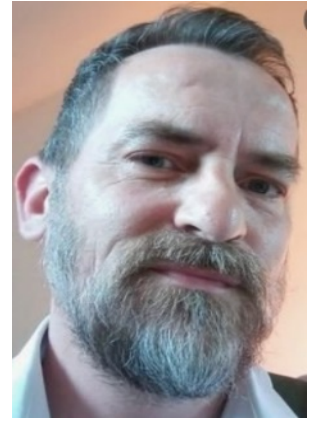
² Aucune étude scientifique spécifique n'a été consacrée à la pédophilie féminine. Une journaliste, Anne Poiret, a consacré un ouvrage complet à ce sujet : « **L'Ultime tabou : Femmes pédophiles, femmes incestueuses** ».

³ **Trébuchon, Clémentine** (2015). *Fonctionnement psychologique de femmes incarcérées ayant commis un crime violent*. Thèse. Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières.

⁴ **Michèle Agrapart** est diplômée de l'institut de Psychologie de Lyon et de l'Institut de Criminologie de Paris. Elle enseigne la psychologie criminelle et l'analyse criminelle comportementale en universités, et a publié de nombreux articles et plusieurs ouvrages.

▪ L'impossibilité à concevoir le crime sexuel féminin

Jean-Raphaël Bourge⁵ affirme que la domination de l'homme dans la vision patriarcale, notamment dans la sexualité, empêche de traiter de la même façon un homme et une femme incestueux : « *Le regard social sur la pédophilie ne conçoit tout simplement pas l'idée d'une pédophilie féminine active. Se résoudre à convenir que des actes sexuels entre adultes et enfants ont les mêmes résonances et implications indifféremment selon que l'adulte est un homme ou une femme revient à admettre, d'une certaine manière, que les hommes et les femmes se retrouvent sur un plan d'égalité en matière de sexualité, fût-elle considérée comme déviante.* »



▪ Les circonstances atténuantes

Or, en cas de flagrant délit, la femme mettra en avant des circonstances atténuantes : menaces du partenaire, emprise, argent, chantage, etc. et elle sera assez naturellement entendue.

De plus, la mère a accès naturellement au corps de l'enfant pour le soigner, le laver, le câliner pendant que le père est éloigné de l'enfant pour le protéger *a priori*. Un acte, même sexuel et déviant, sera analysé comme, *a priori*, maternel et bienveillant.

Ainsi, les stéréotypes de genre fonctionnent à plein régime dans ce domaine si délicat : le pédophile est masculin avec son lot de violence et de brutalité pendant que la protection de l'enfant est féminine avec sa douceur et sa bienveillance.

Les victimes masculines ont ainsi honte d'avoir été dominées et peur de ne pas être crues.

Enfin, l'approche féministe qui dénonce le patriarcat comme responsable des violences intra-familiales, essentiellement masculines, cohabite difficilement avec la notion de femme auteure de violences sexuelles à domicile. D'où un déni sur ce type de violence.

▪ La nature de cette déviance

La criminologue Jo Brayford⁶ a étudié les caractéristiques des femmes auteures de violences sexuelles :

- Elles agissent souvent avec un ou une complice.
- Beaucoup ont subi des agressions sexuelles dans leur enfance.
- Les actes sexuels se déroulent pour 80 % à domicile.
- Elles agissent comme mère, sœur ou soignant l'enfant.
- Les victimes ont moins de 12 ans et font confiance à cette personne.
- Les victimes affirment souvent qu'il n'y a rien de grave alors que des signes de détresse grave apparaissent rapidement : repli sur soi, handicap social, dépression, addiction, etc.
- Les conséquences de l'abus maternel seraient beaucoup plus graves que les abus par d'autres femmes que la mère.



⁵ Jean-Raphaël Bourge est doctorant en science politique, spécialiste des sexualités dites « hors normes », des théories féministes et des questions de catégorisation (genre/classe/race).

⁶ Jo Brayford est une criminologue de l'université du Sud du Pays de Galles. Coéditrice de « *Sex Offenders : Punish, Help, Change or Control ?* », Taylor & Francis Ltd, 2012, et la co-auteure de « *Women and Criminal Justice* », Policy Press, 2015.

En Grande-Bretagne

Le cas de **Vanessa George** mérite d'être signalé. En effet, cette puéricultrice de la « Little Ted Nursery⁷ » à Plymouth, a été condamnée pour agressions sexuelles sur des enfants de 2 à 5 ans, fabrication et échange d'images pédopornographiques sur Facebook en lien avec d'autres femmes, également condamnées.



L'affaire a mis sur le devant de la scène médiatique la question des femmes pédocriminelles en indiquant que 10% des délinquants sexuels seraient des femmes, détruisant ainsi le stéréotype des hommes seuls capables d'agresser des enfants.



Depuis ces condamnations, le service d'assistance téléphonique « Child Line⁸ » a enregistré une augmentation de 132 % des plaintes pour agressions sexuelles féminines et la presse anglaise a commenté cette progression en parlant d'une « explosion de la pédophilie féminine ».

Les actes commis

Les femmes pédocriminelles agissent par pénétration digitale ou avec un objet, attouchements imposés dans la douceur ou la violence, rapport sexuel imposé pour satisfaire sexuellement l'agresseuse.

■ La spirale de violence



Pour Monique Tardif⁹, « il faut d'abord souligner que les femmes abuseuses ont toutes une histoire très lourde de victimisation sexuelle ou émotionnelle. Elles ont subi toutes sortes de sévices pendant leur enfance et elles arrivent à l'âge adulte avec une grande fragilité identitaire et une incapacité à nouer des relations saines.

J'ai observé que beaucoup de ces femmes placent un espoir fou dans leur relation de couple. Elles comptent sur l'homme pour les stabiliser et les valoriser, elles sont prêtes à tout pour maintenir cette relation. Lorsque l'enfant apparaît comme un élément de rupture du couple, il va devenir un bouc émissaire, le responsable de la rupture.

Plutôt que de le frapper, ce qui risquerait d'entraîner une perte totale de contrôle de soi, la femme va manifester son ressentiment et son ambivalence par des contacts sexuels agressifs, par exemple des manipulations brutales des organes génitaux pendant la toilette. Parce qu'elles estiment que l'enfant est responsable de leurs mauvaises relations avec le conjoint, certaines femmes vont l'instrumentaliser, le mettre à la place du conjoint en le forçant à leur donner du plaisir.

J'ai suivi une femme qui avait fait de son jeune fils le substitut de son conjoint, un objet à l'égard duquel elle éprouvait un mélange d'excitation érotique et de sentiment de vengeance. Parfois, c'est l'enfant de trop qui va écoper. Ça se passe bien pour le premier et le deuxième, et c'est le troisième qui va être la cible de la violence sexuelle.

Certaines mères agressent leurs filles pour maintenir une fusion dans la victimisation. Comme elles ont été violentées pendant leur enfance, elles violentent leurs petites filles pour en faire une autre elle-même, pour se sentir moins seules. Lorsqu'elles observent que leur mari est attiré par leur fille devenue adolescente, certaines

⁷ Littéralement « Petite crèche Ted ».

⁸ Ligne téléphonique pour enfants en détresse en Grande-Bretagne

⁹ Monique Tardif, psychologue à l'Institut Philippe Pinel dans la banlieue de Montréal, hôpital de psychiatrie légale spécialisé dans le suivi thérapeutique de criminels, qui au cours de sa carrière, a eu affaire à une centaine de pédocriminelles.

mères prennent les devants, conjurent leur terreur d'être abandonnées soit en agressant elles-mêmes leur fille, soit en l'offrant à leur mari. Elles organisent les événements, plutôt que d'en être les victimes ».

▪ **L'inconscience du mal**

Sherry Ashfield¹⁰ indique avoir souvent du mal à faire prendre conscience de la nature violente et destructrice des actes sexuels commis. Les femmes incestueuses avancent des justifications : « *Il n'y a rien de mal avec le sexe, au contraire* », « *J'ai ouvert mon petit garçon à cet univers excitant et agréable...* », « *De toute façon, il ne s'en souviendra pas* », « *C'était mieux que ça soit moi qui lui fasse plutôt que mon mari, qui lui aurait vraiment fait du mal. En le faisant moi-même, je l'ai protégé...* »

Quelquefois, une relation princesse - prince charmant est fantasmée par l'agresseuse qui se défend ainsi d'une relation de couple avec un homme adulte présenté comme dangereux.

▪ **Le rôle d'Internet**

Depuis la sinistre affaire Vanessa George en Grande-Bretagne, des femmes téléchargent désormais des images pédopornographiques et s'en servent pour « pimenter » leurs relations sexuelles de couples. Internet participe, de fait, à la banalisation de la déviance sexuelle.

▪ **Les fausses accusations**

Certaines associations de pères divorcés éconduits commencent à utiliser l'accusation de pédophilie contre l'ex-épouse pour obtenir, entre autres, la garde des enfants.

Aux États-Unis et au Canada, des assistantes maternelles ont été accusées à tort d'agressions sexuelles sur enfants.

Discussion

La pédocriminalité féminine ressemble en fait à la forme masculine pour ce qui concerne l'emprise et les dégâts psychiques constatés sur les victimes. Elle se produit presque exclusivement au cœur de la famille ou dans le premier cercle de confiance de l'enfant.

Ces crimes sont largement banalisés et sous-estimés dans leur gravité. La représentation féministe de la femme uniquement victime de violences sexuelles peut empêcher d'imaginer que le loup du Petit Chaperon rouge puisse, de fait, être une louve...

François DEBELLE – juillet 2022

¹⁰ Sherry Ashfield, psychologue à la Fondation Lucy Faithfull, dédiée à la prise en charge des victimes et des auteurs d'abus sexuels, a également une longue expérience des mères abuseuses.

Bibliographie

- **L'Express**: https://www.lexpress.fr/informations/pedophilie-les-femmes-aussi_648895.html
- **Centre universitaire d'enseignement du journalisme** : <http://cuej.info/mini-sites/violences/15-des-criminelles-sous-estimees>
- **Géoculture** : <https://geoculture.blog/2020/05/26/un-tabou-de-la-pedophilie-feminine/>
- **Marie-Claire** : <https://www.marieclaire.fr/femmes-pedophiles,20258,408762.asp>
- **Bourge Jean-Raphaël**, « Le genre du pédophile : analyse de la construction sociale de la figure du pédophile », intervention au colloque international « Interdits et genre ; Constructions, représentations et pratiques du féminin et du masculin », MSH de Tours, mai 2009
- **Bourge Jean-Raphaël**, « La violence pédophile au féminin : une figure sociale impensable », dans *Penser la violence des femmes*, La Découverte, 2012
- **Brayford Jo**, « Female sexual offending : An impermissible crime », *Crime Prevention and Community Safety*, Vol. 14, 3, 212–224, Macmillan Publishers Ltd., 2012 (avec une abondante bibliographie en langue anglaise)
- **Cédile Geneviève**, *La Pédophilie. Leçons du procès d'Outreau*, éditions Eska, Lyon 2005
- **Gauchet Marcel**, « La domination masculine est morte », *Le Monde* du 11 septembre 2018
- **Genuit Philippe**, « Pourquoi la pédophilie féminine est encore un tabou dans les sociétés modernes », *Atlantico*, 23 août 2013
- **Lamblin Bianca**, *Mémoires d'une jeune fille dérangée*, Paris, éditions Balland, 1993
- **Lebrun Jean-Pierre**, *Les Couleurs de l'inceste. Se déprendre du maternel*, Denoël, 2013
- **Poiret Anne**, *L'Ultime Tabou, femmes pédophiles, femmes incestueuses*, P. Robin, Paris 2005
- **Roudinesco Elisabeth** : « Les prédateurs sexuels sont aujourd'hui considérés comme des malades », interview dans *Le Monde*, 28 février 2020
- **Springora Vanessa**, *Le Consentement*, Grasset 2020
- **Verdrager Pierre**, *L'enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Armand Colin, 2013